



Retard indéterminé des travaux de toiture

Par **lo13090**, le **18/09/2009** à **11:01**

Bonjour, je suis depuis peu propriétaire d'un appartement dans une maison en copropriété. Lors de l'achat, j'ai eu le compte rendu de la dernière réunion du syndic où il était indiqué que de gros travaux de toiture ont été votés. J'ai appelé le syndic pour connaître la date des travaux car j'ai des fuites d'eau dans l'appartement dès qu'il pleut. Les travaux sont annulés car tous les propriétaires n'ont pas payés les échéances pour ces travaux. Je me retrouve donc dans un appartement avec des fuites et le syndic ne veut pas faire les travaux tant que la somme n'est pas réunie. Que puis-je faire pour obtenir que les travaux soient effectués ? La vente peut-elle être annulée si je n'arrive pas à ce que les travaux soient effectués ? Merci par avance